

TPE / Entreprise / RSI

RSI : « Ça ne marche toujours pas »

Colombes, le 8 avril 2016 – **A l’occasion de la conférence de presse annuelle du RSI, Marc Sanchez, Secrétaire général du Syndicat des Indépendants (SDI) commente :**

« Manuel Valls affirmait le 31 mars 2015 : « Le RSI est un désastre. (...) Ça ne marche pas ». Une année et deux rapports parlementaires plus tard, le SDI constate que le RSI ne marche toujours pas, voire que la situation se dégrade. De fait, les services juridiques du SDI en charge des litiges de certains de ses adhérents avec le RSI constatent une dégradation de la déjà piètre réactivité des services du RSI dans la gestion des dossiers contentieux : appels téléphoniques sans suites et multiples courriers recommandés sans effets sont le lot quotidien de très nombreux professionnels indépendants.

Ainsi que le démontre le rapport des députés Bulteau et Verdier, le caractère fondamentalement vicié du mode de fonctionnement bicéphale du système de protection sociale des indépendants partagé entre le RSI et l’URSSAF est dans l’incapacité structurelle de pallier les difficultés avant tout techniques rencontrées. Dans ce contexte, l’ensemble des bonnes volontés humaines, des médiateurs aux plateformes communes RSI – URSSAF ne peuvent que se heurter aux conséquences sans cesse renouvelées d’une informatique défaillante qu’il n’est pas envisagé à ce jour de réformer.

Pour le SDI, la gestion par une seule entité, des services de recouvrement et de versement des prestations, constitue la seule solution viable à long terme permettant d’offrir aux professionnels indépendants une couverture sociale fiable. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics de choisir entre les deux opérateurs existants, voire d’en désigner ou d’en constituer un nouveau.

Après 8 années de désordre, le RSI est quasi-unanimement associé à la notion d’« obstacle » dans l’esprit des professionnels indépendants, lesquels ont rencontré des difficultés, en rencontrent encore ou connaissent au moins un collègue dans l’un de ces deux cas. Pour le SDI, il est temps de tourner définitivement la page de cette catastrophe industrielle et de repartir sur des bases saines. »



Marc Sanchez est membre fondateur et Secrétaire général du Syndicat des Indépendants (SDI), depuis 1993.

Après une faculté de Droit, il exerce en parallèle l’administration de diverses sociétés de courtage en assurances, avant d’apporter pleinement son expertise juridique aux TPE adhérentes.

Participant actif au rapport du Médiateur du crédit Gérard RAMEIX, avec focale sur le financement des TPE (2009-2010), membre de la mission GRANDGUILLAUME sur

« l'Entreprenariat individuel » (2013), membre de la mission gouvernementale sur la simplification administrative... il intervient auprès des pouvoirs publics pour représenter et promouvoir les réalités quotidiennes vécues par nos chefs d'entreprises.

Si vous souhaitez échanger sur ce sujet, le Syndicat des Indépendants se tient à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter par retour de mail ou par téléphone au 01.46.34.60.60

À propos du SDI :

Créé en 1993, le SDI (Syndicat des Indépendants) est la seule organisation interprofessionnelle patronale apolitique et financièrement indépendante dédiée à l'ensemble des entreprises de moins de 20 salariés, à savoir les TPE (Très Petites Entreprises). Le SDI représente aujourd'hui 25 000 dirigeants, commerçants, artisans et professions libérales. Pour en savoir plus : <http://www.sdi-pme.fr/> ; Twitter : [@sanchezSDITPE](https://twitter.com/sanchezSDITPE) ; Facebook : [SDI Syndicat des Indépendants et des TPE](#)

Agence Wellcom

Audrey Houssais – ah@wellcom.fr
Thomas Alves-Chaintreau – tac@wellcom.fr
Tél. : 01 46 34 60 60